

Assemblée communale ordinaire du 3 décembre 2012 à 20h00

Présidence : M. François Genoud, Syndic
Présents : 6 Conseillers communaux et 65 citoyens actifs
Excusés : Mme Hannelore Aeschlimann
MM. Grégoire Demaurex, Stéphane Gabriel et Bernard Rüegg

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et salue plus particulièrement la présence de Mme Gabrielle Bourguet, Présidente du Grand Conseil, et de M. Xavier Fernandes, journaliste auprès du Messenger.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle, dans le Messenger, par un affichage au pilier public et par la distribution d'un tout ménage en date du 23 novembre 2012. Les documents étaient également consultables sur le site Internet de la commune.

MM. Jean-Pierre Borer et Charles Henri Potel sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2012

2. Budget 2013

- 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
- 2.2 Augmentation du taux relatif à la contribution immobilière de 1‰ à 2‰
- 2.3 Rapport de la commission financière et approbation de l'augmentation du taux relatif à la contribution immobilière
- 2.4 Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière et approbation
- 2.5 Crédit d'étude pour la valorisation de la globalité du bâtiment de l'édilité
- 2.6 Rapport de la commission financière et approbation du crédit d'étude
- 2.7 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

3. Présentation du plan financier 2013-2017 et observations de la commission financière

4. Modification et approbation des statuts du Réseau Santé de la Veveyse

5. Modification et approbation des statuts de l'Association des communes pour le cycle d'orientation

6. Modification et approbation des statuts de la Région Glâne-Veveyse

7. Divers

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal n'est pas lu ; il était en consultation sur le site Internet de la commune et au bureau communal. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé par 58 oui et 6 abstentions.

2. Budget 2013

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

M. Serge Praz présente le budget de fonctionnement selon le plan comptable et donne des explications sur les comptes qui présentent de fortes variations par rapport au budget 2012. Ce budget a été établi avec la rigueur voulue, dans une approche réaliste visant à limiter les dépenses au minimum. L'estimation des recettes fiscales est basée sur les statistiques 2010 fournies par le Service cantonal des contributions. La hausse des charges liées et l'imputation des amortissements obligatoires pèjorent le résultat. Ce n'est que grâce à l'augmentation de la contribution immobilière que le budget 2013 a pu être bouclé avec un excédent de charges de Fr. 115'250.06, ce qui représente un taux de 3.5% du budget de fonctionnement. Les postes subissant la plus forte hausse sont la santé, l'enseignement et le social.

M. Christophe Savoy demande pourquoi le poste « Ordures ménagères » ne s'équilibre pas entre les charges et les produits. M. Serge Praz lui explique que si nous souhaitons que ce compte soit équilibré, il faudrait augmenter la taxe y relative. A ce jour, ce poste est autofinancé à env. 80%.

M. Serge Praz précise à M. Charles Henri Potel que l'augmentation du poste « police du feu » est due aux amortissements liés à la caserne. Les travaux étant terminés, les amortissements obligatoires chargeront le compte de fonctionnement dès 2013.

La déchetterie de Palézieux accueille trois communes supplémentaires. Dès lors, M. André Droux demande si la clé de répartition va être renégociée pour l'année prochaine. M. Serge Praz indique que des discussions sont déjà en cours. Toutefois, ces négociations ont commencé après l'établissement du budget, raison pour laquelle le montant de ce poste n'a pas été revu à la baisse.

A Mme Sylvie Devaud, M. Serge Praz explique que le poste « Routes communales et génie-civil » comprend, entre autres, l'entretien courant des routes communales, le déneigement et le balayage.

Le budget d'investissement 2013 contient principalement des reports d'objets qui ont déjà été votés, à savoir :

- Le véhicule du feu : Fr. 27'443.70
- La jonction à la route de Palézieux : Fr. 37'291.00
- La réfection du pont de la Biorde : Fr. 115'000.00

Concernant la réfection du pont de la Biorde, ces travaux ont été mis en attente car le Canton est en train d'étudier un nouveau tracé pour la Biorde.

M. Serge Praz explique à M. Rodolphe Aeschlimann que les investissements votés ont un impact sur un budget lorsque les travaux y relatifs sont terminés.

2.2 Augmentation du taux relatif à la contribution immobilière de 1‰ à 2‰

Comme annoncé lors des précédentes assemblées communales et prévu dans la planification financière, l'augmentation des charges liées et l'imputation des amortissements obligatoires liés aux investissements impliqueraient, un jour ou l'autre, une hausse des recettes. Afin de pouvoir boucler le budget 2013, et dans l'attente de connaître les charges financières liées, entre autres, à la rénovation des homes et du CO, le Conseil communal préconise l'augmentation du taux relatif à la contribution immobilière de 1‰ à 2‰.

M. Georges Lugon constate que l'augmentation est de 100% et que seuls les propriétaires seront touchés par cette modification. Il constate également que le budget prévoit un déficit de Fr. 115'250.00, soit 3.5% du budget total. Dès lors, il ne comprend pas pourquoi le Conseil communal anticipe, étant donné que le Canton accepte un déficit maximum de 5%. M. Serge Praz précise que le budget présenté à l'assemblée communale tient déjà compte de cette augmentation, sinon le budget n'aurait pas pu être bouclé, car le déficit s'élevait à Fr. 218'000.00, soit 7% du budget total.

A M. Claude Guex, M. Serge Praz donne les arguments qui ont motivé le Conseil communal à faire ce choix :

- Le taux est situé dans la fourchette du district
- Les rentrées sont plus fiables, car elles sont basées sur la valeur fiscale
- Cette hausse touche aussi les personnes morales
- Elle est liée à la capacité financière du contribuable

M. Rodolphe Aeschlimann est choqué d'une telle hausse. Les personnes à la retraite n'ont ni augmentation de salaire ni 13^{ème} ; les citoyens de Granges sont déjà taxés pour l'épuration. Cette modification du taux de la contribution immobilière est trop élevée.

M. Serge Praz indique à M. Christophe Savoy que si les impôts avaient été augmentés, la hausse correspondrait à 5 points, soit 0.78 ct.

M. le Président explique à M. Georges Lugon que si l'assemblée communale refuse cette augmentation, le Conseil communal devra établir un nouveau budget, qui sera présenté en janvier 2013, en trouvant une autre rentrée fiscale, soit la hausse des impôts. Par le biais de la contribution immobilière, les personnes morales seront aussi touchées.

M. Ernest Imhof demande si un compromis entre la contribution immobilière et les impôts ne serait pas plus adéquat. M. Serge Praz explique que le Conseil communal a décidé d'augmenter un seul objet.

M. le Président rappelle également qu'avec un taux de contribution immobilière à 2‰, la commune se situe dans la moyenne cantonale et que notre taux d'impôt est encore le plus bas du district.

M. le Président confirme à M. Yves Birbaum qu'à terme, fusion de communes ou pas, nos taux vont se rapprocher des autres communes.

M. André Droux demande pourquoi le montant budgétisé pour les impôts sur le revenu des personnes physiques est plus bas que l'année passée, alors qu'il y aura des nouveaux citoyens qui vont arriver l'année prochaine. M. Serge Praz indique que le Conseil communal a fait une appréciation de la situation en fonction des arrivées et des départs, mais qu'elle ne nous permet pas d'argumenter, auprès du canton, un chiffre plus élevé que les prévisions.

M. Pierre-Philippe Durussel fait remarquer que les années antérieures, les budgets présentés épuisaient la marge des 5% et qu'au moment de la présentation des comptes, ceux-ci étaient équilibrés ou bouclaient avec des chiffres noirs. Pourquoi ne pas avoir cette année épuisé la marge de 5% et augmenté le taux de la contribution immobilière à seulement 1.6‰ ? M. Serge Praz relève que ces dernières années, la situation était plus favorable et que cela a bien fonctionné jusqu'en 2010. En

2011, les comptes ont bouclé avec un bénéfice de seulement Fr. 5'000.00. Un amortissement extraordinaire a pu être fait, mais uniquement grâce à la vente d'un terrain. A ce jour, la commune ne possède plus de parcelle et la réalisation du nouveau PAL prend passablement de temps. Compte tenu de la situation, le phénomène de croissance sera plus faible pendant quelques années.

M. Roberto Caamaño a deux réflexions à faire :

1. Les travaux pour le pont de la Biordé s'élèvent à Fr. 115'000.00, mais on ne sait pas si on aura besoin de cet argent, montant qui est plus ou moins celui que la commune veut encaisser avec l'augmentation de la contribution immobilière. Vu que les travaux relatifs à la réfection du pont sont mis en attente, nous n'aurons peut-être pas besoin de dépenser cet argent. De plus, selon M. Caamaño, ce pont va très bien et on peut rouler dessus sans problème.
2. Il est possible qu'en 2013, notre participation financière à la déchetterie diminue, donc des frais en moins.

Concernant l'entretien des routes, pour comparaison, la commune de Morges a dû revoir son budget. La commune de Granges pourrait aussi faire, par-ci par-là, des économies.

La commune possède un terrain qui est en vente, ce qui engendrera encore des rentrées financières supplémentaires.

Tout cela lui fait penser que la situation n'est pas si tragique, du côté des chiffres.

Concernant la fourchette du district et du canton, il s'associe à M. André Droux, et trouve qu'on n'est pas si bas. Si les communes avoisinantes ont un taux plus élevé, c'est qu'elles ont plus de prestations à offrir à leurs habitants. On ne va pas comparer les infrastructures de Granges avec les communes d'Attalens ou de Châtel-St-Denis. De plus, aucune corrélation ne peut être faite entre le revenu des propriétaires et la contribution immobilière. Qu'on gagne peu ou beaucoup, il faut payer cette taxe. Cette solution n'est pas aussi sociale que l'impôt sur le revenu.

De plus, cette augmentation ne sera pas seulement pour 2013, mais pour toujours. Pour toutes ces raisons, M. Roberto Caamaño indique qu'il votera non.

M. Serge Praz apporte les précisions suivantes :

- Les investissements planifiés n'ont aucun lien avec le budget de fonctionnement. Le montant de Fr. 115'000.00 n'est pas en notre possession. C'est l'amortissement d'un investissement réalisé qui charge le compte de fonctionnement.
- L'entretien des routes est déjà au minimum.
- L'éventuelle diminution des coûts de la déchetterie ne représenterait qu'env. Fr. 6'000.00.

M. le Président souhaite aussi apporter un complément d'information :

- Il est impossible de mettre en parallèle un budget d'investissement et un budget de fonctionnement.
- Il est utopique de faire une conjecture sur une éventuelle vente de terrain.
- Les prestations fournies sont en lien avec la taille des communes.
- L'impôt sur le revenu des personnes physiques ne correspond pas toujours à la fortune et au revenu des contribuables.

M. Jean-Claude Maeder indique que ce terrain est en vente depuis 37 ans.

Selon Mme Valérie Cottet, un propriétaire qui possède une maison d'un certain prix peut payer sa contribution immobilière, certainement sans problème. Chacun paie en fonction de la valeur de son bien.

M. Michel Bratschi relève le fait qu'une personne qui gagne Fr. 35'000.00 n'aura pas beaucoup plus d'impôts à payer. Par contre, un contribuable qui gagne Fr. 100'000.00 et plus aura nettement plus d'impôts à payer que le montant de la contribution. Il souhaiterait également connaître la situation des finances cantonales. Mme la Présidente du Grand Conseil lui explique que le Canton a dû également équilibrer son budget en coupant dans certains postes.

M. Claude Guex pense que l'augmentation de la contribution immobilière ou de l'impôt est inévitable, vu la situation. Il faudra dorénavant faire attention aux futurs investissements et qu'ils soient justifiés. Ce résultat est le fruit des propres votes de l'assemblée ; il est donc normal d'assumer cette augmentation.

M. André Droux imagine le futur de notre commune. Si un jour elle ne devait plus exister pour une raison ou une autre, alors autant que les investissements soient réalisés chez nous plutôt qu'ailleurs.

2.3 Rapport de la commission financière et approbation de l'augmentation du taux relatif à la contribution immobilière

Suite à la lecture du budget de fonctionnement, une augmentation des revenus s'impose, afin de permettre une gestion normale de la commune. Des rentrées supplémentaires étaient recommandées depuis quelques exercices. La proposition de la commune d'augmenter la contribution immobilière assure des rentrées supplémentaires de Fr. 105'000.00. Le taux proposé de 2‰ est en ligne avec les taux des communes voisines.

La commission financière recommande d'approuver cette augmentation.

M. Jean Reichenbach demande si l'augmentation de la contribution immobilière est définitive. M. le Président lui répond que non. Si la situation financière s'améliore, on aura toujours la possibilité de diminuer le taux.

Mme Nathalie Goumaz n'est pas de cet avis. Elle prend pour exemple la taxe sur l'épuration. M. le Président lui explique que la taxe sur l'épuration fait partie d'un règlement, raison pour laquelle il n'est pas possible de la modifier, contrairement à la contribution immobilière qui peut varier de 1‰ à 3‰, selon la loi sur les impôts communaux.

La parole n'étant plus demandée, l'augmentation du taux relatif à la contribution immobilière de 1‰ à 2‰ est soumise au vote et acceptée par 34 oui, 28 non et 6 abstentions.

Quelques personnes quittent la salle à l'issue du vote.

2.4 Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière et approbation

Le budget 2013 est pratiquement similaire au budget 2012 et aux comptes 2011. Toutefois, nous avons relevé les points suivants :

- ***5- Affaires sociales :*** nous constatons une augmentation générale des charges, principalement due à l'augmentation du nombre d'enfants inscrits aux crèches et garderies,

et une nette augmentation des frais intercommunaux d'assistance. Ceux-ci représentent Fr. 95'987.20 contre Fr. 61'682.00 au budget 2012.

- **6-Transports et communications** : nous notons une augmentation de notre participation aux dépenses cantonales du trafic routier. Ceci est dû à l'augmentation de la cadence des transports publics, suite à la mise en place du nouvel horaire.
- **7- Protection – Aménagement de l'environnement** : les honoraires des urbanistes augmentent du fait de leur mise à contribution pour le nouveau PAL.
- **9-Finances et impôts** : hormis l'augmentation des produits de la contribution immobilière et de la péréquation financière, les autres postes demeurent stables.
- **Résultat du budget de fonctionnement** : le déficit de Fr. 115'250.06 représente 3.50% du budget, dans les normes admises par le canton. La commission financière propose de l'accepter tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, le budget de fonctionnement 2013 est soumis au vote et approuvé par 46 oui, 6 non et 6 absentions.

2.5 Crédit d'étude pour la valorisation de la globalité du bâtiment de l'édilité

Depuis le transfert de la déchetterie à Palézieux et suite à la nouvelle organisation du service de l'édilité, certaines surfaces se sont libérées au rez inférieur du bâtiment, soit au niveau de la place de jeux. Afin d'avoir une vue d'ensemble et d'exploiter au mieux le potentiel du bâtiment, le Conseil communal propose de mandater un bureau d'études. Ce dernier pourra lister les possibilités et quantifier les coûts de la mise en valeur de ce bâtiment. Le coût de cette étude s'élève à Fr. 10'000.00. Ce montant sera prélevé sur les disponibilités.

Aux différentes questions posées quant à la valorisation de ce bâtiment, les précisions suivantes sont apportées :

- Ces locaux auront un lien avec le sport
- Une location sera demandée pour l'utilisation de cette surface
- Cette étude ne sera pas forcément demandée à un architecte. Une entreprise générale ou un ingénieur pourront être sollicités.
- Le Conseil communal souhaite avoir une vision d'ensemble du bâtiment (chauffage, isolation, structure du bâtiment...), raison pour laquelle une étude est souhaitée afin de connaître les coûts qu'engendrera une éventuelle réfection.

Du moment qu'il y aura plus d'enfants sur ce tronçon, M. Strbat Filip pense qu'un trottoir sera nécessaire. M. le Président indique que cet objet n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois, l'accès y est aussi possible depuis la route du Mont-Pèlerin.

M. Steeve Gabriel relève que lorsque l'assemblée communale avait voté la réalisation de la place de jeux, on parlait déjà de modifier ce local pour y accueillir des jeunes. M. le Président reconnaît que ce dossier a pris un peu de retard.

M. le Président explique à M. Charles Henri Potel que la place de jeux a coûté Fr. 170'000.00 et que nous avons reçu une subvention de l'UEFA de Fr. 20'000.00. Cette place de jeux est beaucoup utilisée par les enfants de Granges et des alentours ; elle répond à une vraie demande.

Etant donné que l'école d'Attalens n'a plus de place disponible, Mme Corinne Jüni demande s'il serait possible d'y installer des classes. M. le Président lui répond qu'un groupe de travail a été mis sur pied

pour trouver des solutions. Mais cet endroit ne semble pas vraiment adéquat pour y aménager des salles de classes. Toutefois, le Conseil communal n'est pas fermé à l'idée d'avoir une école à Granges.

Vu la situation financière de la commune, Mme Nathalie Goumaz propose de reporter cette étude à l'année prochaine. M. le Président précise que le local de l'édilité a été déménagé à l'étage supérieur dans le but de valoriser le rez inférieur du bâtiment ; il faut donc avoir une certaine cohérence avec les décisions qui ont été prises.

Concernant la rénovation de l'ancien abattoir, M. le Président explique qu'au départ cet endroit était prévu pour les sociétés. Ces dernières n'ont pas vraiment été intéressées. Dès lors, il a été loué à un particulier pendant une certaine période, et à ce jour, nous sommes sur le point d'avoir un nouveau locataire.

2.6 Rapport de la commission financière et approbation du crédit d'étude

La commission financière préavis favorablement à cette dépense, tout en étant conscient que ce montant ne permet qu'une étude basique. Le budget d'investissement n'apporte aucune autre remarque.

La parole n'étant plus demandée, le crédit d'étude pour la valorisation de la globalité du bâtiment de l'édilité, d'un montant de Fr. 10'000.00, est soumis au vote et est approuvé par 35 oui, 20 non et 4 abstentions.

2.7 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement 2013 est soumis au vote et est approuvé par 45 oui, 7 non et 7 abstentions.

3. Présentation du plan financier 2013-2017 et observations de la commission financière

M. Serge Praz présente le plan financier 2013-2017 qui se veut uniquement informatif. Nous constatons une hausse importante des charges liées à la transformation des homes en Veveyse et du cycle d'orientation.

L'excédent de charges représentera en 2013, 3.5% du budget pour atteindre en 2017, 11.1% du budget de fonctionnement.

M. Rodolphe Aeschlimann constate que d'année en année, le déficit augmente. Cela signifie donc qu'il y aura une hausse d'impôt en 2014 pour être en mesure de boucler le budget. M. Serge Praz explique qu'à partir de 2014 et jusqu'en 2017, en tenant compte de la situation actuelle, les budgets seront en dessus des 5% autorisés par le Canton. Cependant, il faut aussi tenir compte que des variations sont possibles et qu'elles peuvent nous permettre de ne pas atteindre cette limite. La planification financière reste une vision des 5 prochaines années, elle n'est pas définitive.

M. le Président confirme à M. Pierre-Philippe Durussel, que le point d'impôt représente env. Fr. 21'000.00.

M. Christophe Savoy ne comprend pas pourquoi le plan financier est présenté après l'approbation du budget. Comme mentionné par M. Serge Praz, M. le Président rappelle qu'il s'agit uniquement d'une

projection et qu'il serait dommageable qu'un budget concret soit influencé par rapport à une planification financière qui évolue selon les événements.

M. Serge Praz explique à M. Jean Reichenbach que les projets liés au district, soit la rénovation des homes et du cycle d'orientation ne peuvent pas être repoussés. Vu l'état de ces bâtiments, des travaux urgents doivent être entrepris rapidement.

M. le Président relève également que sur le principe de la solidarité qui nous est imposé, la répartition des charges financières n'est pas toujours favorable pour notre commune.

M. Patrice Demierre donne lecture des observations de la commission financière :

La commission financière a examiné le plan financier 2013-2017 établi par le Conseil communal. Nous tenons d'abord à remercier le Conseil communal de l'établissement de ce plan puisqu'il permet d'avoir un outil de gestion prévisionnelle des finances de la commune. Notre examen nous a fait relever les points suivants :

- *Selon le plan financier, d'importants travaux seront terminés et les amortissements y relatifs chargeront les années à venir. De plus, des grands projets concernant la modification des homes de la Veveyse, ainsi que l'agrandissement du CO auront de lourdes conséquences financières. Il faudra être très prudent dans la gestion de la commune, et dans les investissements, si nous ne voulons pas voir notre taux d'imposition exploser.*

4. Modification et approbation des statuts du Réseau Santé de la Veveyse

En préambule, M. le Président informe l'assemblée communale que ces trois modifications de statuts sont induites par le canton et ont été acceptées par les neuf communes de la Veveyse et par les trois associations concernées. M. Serge Praz relève également que cette clé de répartition est modifiée afin de simplifier et d'améliorer la répartition des charges.

Mme Pascale Zimmermann donne lecture de l'article modifié et présente les principaux changements, à savoir :

Art. 23 Répartition des charges

¹ La répartition des charges

- frais annuels d'investissements
- frais annuels d'exploitation
- charges d'exploitation
- charges communes

entre les communes membres est calculée selon la clé veveysanne, soit :

- pour 40% en fonction de la population légale ;
- pour 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total.

² Les données prises en compte sont les statistiques cantonales connues les plus récentes.

La parole n'étant pas demandée, la modification des statuts du Réseau Santé de la Veveyse est soumise au vote et est approuvée par 52 oui et 5 abstentions.

5. Modification et approbation des statuts de l'Association des communes pour le cycle d'orientation

M. Savio Michellod communique les principaux changements, à savoir :

Art. 19 Répartition des charges

¹ Les dépenses liées aux investissements sont gérées par l'association. Après déduction des ressources, elles sont réparties entre les communes membres en appliquant la clé de répartition veveysanne, soit :

- pour 40% en fonction de la population légale ;
- pour 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total.

² Les données prises en compte sont les statistiques cantonales connues les plus récentes.

La parole n'étant pas demandée, la modification des statuts de l'Association des communes pour le cycle d'orientation est soumise au vote et est approuvée par 54 oui et 5 abstentions.

6. Modification et approbation des statuts de la Région Glâne-Veveyse

M. Serge Praz présente les principaux changements, à savoir :

Art. 24 Répartition des charges

¹ Le déficit d'exploitation est réparti entre les districts au prorata de leur population légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat.

³ La répartition entre les communes du district de la Veveyse est effectuée en fonction de la clé veveysanne, soit :

- Pour 40% en fonction de la population légale ;
- Pour 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total.

La parole n'étant pas demandée, la modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse est soumise au vote et est approuvée par 55 oui, 1 non et 3 abstentions.

7. Divers

Mme Christiane Houriet indique qu'avec l'accroissement du nombre d'élèves dans le cercle scolaire durant les années à venir, les Conseils communaux d'Attalens et de Granges se doivent d'étudier l'extension des bâtiments scolaires. Un comité a été mis en place afin de trouver des solutions.

M. Christophe Savoy souhaite connaître la position du Conseil communal quant à une future construction d'une école à Granges. M. le Président lui indique que, sur le principe, les membres du Conseil communal y sont favorables, avec toutefois une réserve quant aux conditions financières qui seraient mises en place. En l'état, il faut attendre les conclusions du groupe de travail. Avec le nouveau plan d'aménagement local, la possibilité de construire une école est envisageable.

Mme Christiane Houriet ajoute que neuf classes supplémentaires peuvent être construites au bâtiment scolaire du « Renard ». Lors de l'approbation du projet de construction, M. Rodolphe Aeschlimann avait mentionné qu'il était plus judicieux de tout construire en une fois. M. le Président lui explique que les classes n'ont pas été toutes construites en même temps, dans le but d'obtenir des subventions cantonales.

En cas d'ouverture d'une nouvelle classe pour la prochaine rentrée scolaire, Mme Christiane Houriet informe M. Steeve Gabriel que des bungalows provisoires pourraient être installés à Attalens.

M. Charles-Henri Potel estime qu'il serait judicieux d'investir pour une école à Granges afin d'attirer de nouveaux habitants. M. le Président relève que pour les 2 à 3 prochaines années, la population de Granges ne va pas beaucoup évoluer, du fait que la révision du plan d'aménagement local n'est pas encore terminée.

Mme Christiane Houriet communique les nouveaux horaires de la déchetterie à partir du 1 décembre 2012, à savoir :

- Mercredi de 14h30 à 19h15
- Samedi de 8h00 à 11h45

Si cela n'est pas suffisant, il sera envisagé d'ouvrir au public, le lundi après les entreprises.

M. le Président rappelle qu'un rapport de fusion, proposant 4 variantes, a été établi à la fin juin 2012, par M. le Préfet. Ce dernier convoque tous les Conseillers communaux de la Veveyse, le 9 janvier prochain, afin de leur faire part de sa vision. A la fin janvier 2013, M. Michel Chevalley présentera son projet à chaque exécutif. Les communes devront donner leur point de vue d'ici à la fin février 2013. En mars 2013, une synthèse sera élaborée.

Le Conseil communal n'a pas encore débattu du sujet, mais il ne souhaite pas fusionner pour le moment. Si une fusion s'avérait nécessaire, le Conseil communal estime qu'une fusion à neuf communes serait plus judicieuse. Ce point sera certainement abordé lors de la prochaine assemblée communale.

M. Claude Guex demande si le Conseil communal a déjà une idée de ce que souhaitent les citoyens. M. le Président lui indique que l'avis de la population est indispensable, mais que le Conseil communal doit d'abord se déterminer sur le projet présenté par M. le Préfet.

Mme Gabrielle Bourguet félicite le Conseil communal ainsi que son personnel pour tout le travail accompli et pour la bonne gestion de la commune. Au terme de son année présidentielle, Mme Gabrielle Bourguet adresse également un immense merci à toutes les personnes qui ont travaillé lors de la réception qui fut organisée en son honneur le 23 décembre 2011, et qui ont contribué à la réalisation de la cérémonie de la prise d'armes du Contingent des Grenadiers fribourgeois. Elle remercie également la population de Granges pour l'accueil qu'elle a réservé à ces manifestations. Elle souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes fêtes de fin d'année.

M. Hermann Jüni explique qu'une vingtaine de personnes ont adressé à la commune un courrier quant à la sécurité de leurs enfants pendant les transports scolaires. En effet, les élèves n'ont régulièrement pas de place assise et ne sont pas attachés, ce qui est inacceptable. En effet, lors d'un crash test, il a été démontré que si un accident se produit à 35km/h, les enfants n'ont pas la possibilité de s'en sortir. Dès lors, les parents des élèves ont demandé à la commune de chercher et de mettre en place des solutions pour la sécurité des enfants. Ils proposaient qu'un transporteur indépendant (privé, car postal, etc.), répondant aux normes liées à la sécurité, soit engagé. Le Conseil communal a répondu que les bus des TPF sont dispensés de l'obligation du port de la ceinture de sécurité. De plus, la

commune ne dispose pas d'une capacité financière suffisante pour la mise en place et la gestion d'un transporteur privé.

Vu la situation, M. Hermann Jüni demande à ce que des solutions satisfaisantes soient trouvées et qu'un dialogue soit établi avec le Conseil communal. Pour ce faire, il propose que ce point soit discuté lors de la prochaine assemblée communale.

Mme Christiane Houriet relève qu'aucun accident n'a eu lieu depuis plus de 40 ans. Du point de vue financier, elle explique que le petit bus qui amène les enfants de l'école enfantine coûte env. Fr. 35'000.00 à Fr. 40'000.00, par année. Pour amener tous les enfants de Granges, il en faudrait 3 ou 4 supplémentaires, ce qui reviendrait à env. Fr. 150'000.00, par année. L'acquisition d'un car s'élèverait à env. Fr. 150'000.00 à Fr. 200'000.00 et il faudrait compter, en plus, l'installation des sièges, le salaire du chauffeur, l'entretien du véhicule, etc. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal n'a pas pu répondre favorablement à la demande adressée par M. et Mme Jüni.

Mme Sylvie Devaud pense que ces bus sont indispensables, car en cas d'accident, la vie d'un enfant n'a pas de prix. Mme Nathalie Goumaz trouve qu'il y a déjà eu des améliorations car les élèves de l'école enfantine sont attachés. M. Michel Bratschi propose d'interpeller les TPF et de leur demander d'installer des ceintures de sécurité. M. le Président explique que pour les grands bus, cette demande ne sera pas acceptée ; les lois et les législations en vigueur permettent que la situation soit celle-là.

M. le Président indique que cette situation ne sera pas résolue lors de cette assemblée. Toutefois, un courrier peut être adressé en demandant que ce point soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée, et le Conseil communal décidera de la pertinence ou non de le mettre à l'ordre du jour.

M. André Droux se tient à la disposition de la population pour donner des explications techniques liées à la sécurité dans les bus.

M. Christophe Savoy souhaite savoir où en est le dossier concernant le sentier piétonnier du Prey. M. le Président lui indique que le dossier est toujours à la Préfecture et qu'aucun échéancier n'est prévu.

M. Steeve Gabriel relève que les toilettes du bâtiment communal sont toujours fermées. Il demande à ce qu'elles soient ouvertes la journée et refermées le soir. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

M. Ernest Imhof demande des précisions quant à l'évolution du PAL. M. le Président indique que le SECA nous a retourné le dossier de l'examen préalable au mois de février 2012. La commission d'aménagement ainsi que le Conseil communal ont rapidement étudié les remarques formulées par le canton. Après deux mois d'attente, un rendez-vous a été fixé avec le Service de l'aménagement et des constructions. En l'état, le Conseil communal attend toujours une réponse, suite à cette vision locale. M. le Président indique à M. Ernest Imhof que les démarches ne peuvent pas être anticipées. Nous sommes obligés d'attendre tous les préavis cantonaux avant de pouvoir mettre le dossier à l'enquête publique.

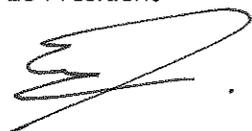
Mme Pascale Zimmermann, au nom de ses collègues et du personnel communal, remercie M. François Genoud pour sa disponibilité et son engagement envers la commune.

M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation ainsi que pour les décisions qui ont été prises.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal pour la préparation de cette assemblée, et en particulier M. Serge Praz pour la présentation des budgets. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud et Patricia Gabriel, ainsi qu'à notre apprentie Mlle Cristelle Esteves et à M. Roland Girard pour la préparation de la salle. L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié.

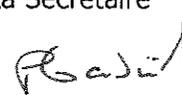
La séance est levée à 22h45.

Le Président



François Genoud

La Secrétaire



Patricia Gabriel